

EDC: AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°004/ASMI/EDC/DG/DEP/SPM/PAT DHS/2020 DU 21 OCTOBRE 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROÉLECTRICITÉ SUR LA SANAGA (PATDHS)

1. Contexte

Le Gouvernement du Cameroun a signé des accords de financement avec la Banque Mondiale (BM) à travers l'Association Internationale de Développement (IDA), pour financer les activités du Projet d'Assistance Technique pour le Développement de l'Hydroélectricité sur la Sanaga (PATDHS).

En effet, le Cameroun possède le troisième plus grand potentiel hydroélectrique en Afrique Sub-saharienne, estimé à l'heure actuelle à plus de 20 000 MW en capacité d'équipement, avec le bassin versant de la Sanaga fournissant près de la moitié du potentiel inexploité. La capacité de production d'énergie hydroélectrique actuellement installée au Cameroun s'élève à 723 MW, intégrant le barrage de Song Loulou (384 MW)

et celui d'Edéa (267 MW) situés sur la Sanaga, ainsi que le Barrage de Lagdo (72 MW) situé sur la Bénoué.

Dans la stratégie de développement énergétique à court et à long terme, le Gouvernement du Cameroun envisage de développer le potentiel hydroélectrique du bassin versant du fleuve Sanaga, en associant des Partenaires Privés Nationaux ou Internationaux ainsi que des Partenaires au Développement susceptibles de mobiliser des capitaux pour financer la construction des infrastructures planifiées.

L'objectif du PATDHS est d'améliorer la capacité institutionnelle du Gouvernement du Cameroun pour le développement durable des ressources hydroélectriques sur la rivière Sanaga. Pour ce faire, le projet est structuré en six (06) composantes sommairement décrites ci-dessous :

La composante 1 finance l'assistance technique nécessaire pour sélectionner et développer un grand site hydroélectrique sur la rivière Sanaga en utilisant un modèle de partenariat public-privé dont le partenaire privé sera recruté sur une base concurrentielle.

La composante 2 va contribuer au renforcement des capacités du gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités au cours de la construction du projet hydroélectrique de Nachtigal, et notamment: (i) aider les entités gouvernementales à surveiller la construction du projet et la mise en 'uvre du Plan de Gestion Environnemental et Social; (ii) appuyer les entités gouvernementales afin qu'elles puissent identifier les raisons de retard (le cas échéant) ou le changement de conception (le cas échéant) et aider le GdC à négocier avec le concessionnaire pour aider à atténuer ces retards ou conséquences du changement de conception; et, (iii) assister la SONATREL pendant les essais en charge des groupes.

La composante 3 financera : (1) un certain nombre de travaux analytiques pour concevoir une stratégie à long terme

d'atténuation des risques hydrologiques pour accompagner le développement durable du potentiel hydroélectrique du pays et protéger le GdC des risques climatiques et de la volatilité des coûts de production d'électricité ; et (2) la mise en place d'une réglementation pour la sécurité des barrages applicable à tous les bassins du Cameroun et qui sera conçue en utilisant les meilleures pratiques internationales et sera plus détaillée pour le Sanaga pour permettre son adoption immédiate.

La composante 4 financera une réflexion sur les différentes options possibles pour la mise en concession des actifs hydroélectriques récemment développés et financés par l'Etat. La composante 5 financera un certain nombre d'activités de la feuille de route pour rendre la Commission de Bassin de la Sanaga (CBS) opérationnelle.

Enfin, la composante 6 financera des activités pour accompagner la bonne mise en 'uvre du projet.

Le projet est mis en 'uvre par deux (02) organismes d'exécution :

le Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) ;

la Société Electricity Development Corporation (EDC).

Chaque Organisme dispose d'une Unité de Gestion de Projet (UGP) Logée en son sein.

2. Objet

L'objectif de l'audit est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière et comptable consolidée du Projet depuis sa mise en vigueur survenue le 28 octobre 2019 pour les deux unités de gestion du projet (UGP) et s'assurer que:

Les ressources consolidées mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet ;

Les états financiers, qui sont établis par les différentes Unités de Gestion du Projet, sont élaborés de manière à rendre

compte des transactions financières consolidées du Projet. Les Unités de Gestion du Projet ont en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

3. Consistance des prestations

Étendue de la mission

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) telles que définies par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC) ou toutes normes jugées équivalentes par la Banque Mondiale et donnera lieu à toutes les vérifications et les contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaires dans les deux Unités de Gestion du Projet (UGP).

4. Remise des offres

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en 6 exemplaires au Service du courrier au siège de EDC, sis immeuble Hibiscus Avenue Charles Degaulle – YAOUNDE, 4ième étage porte 412, au plus tard le 25 Novembre 2020 à 15 heures, heure locale avec la mention :

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'AUDIT FINANCIER ET
COMPTABLE DU PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROÉLECTRICITÉ SUR LA SANAGA (PATDHS)**

5. Critères d'évaluation

Procédure applicable

Un Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût des Directives de Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID (édition janvier 2011, révisé en juillet 2014).

6. Renseignements complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures ouvrables de 9h00 à 15h00.

Electricity Development Corporation (EDC)

Immeuble HIBISCUS, Hippodrome, 4ème étage, porte 412 B.P. 15
111 Yaoundé, Téléphone : (237) 22.23.10.89 / 22.05.98.39 – Fax
: (237) 22.23.11.13